

## CURRICULUM VITAE DE M. ENRICO FORMENTO DOJOT



Il est né à Ivree (TO), le 28 août 1959.

Il est titulaire d'une maîtrise en droit, obtenue en 1982 (au sens de l'ancienne organisation pédagogique) à l'Université de Turin, en soutenant un mémoire de droit international public (note 100/110).

Il a le certificat d'aptitude à la profession d'avocat (session de 1992).

**Dirigeant régional adjoint** du 1<sup>er</sup> mai 1987 au 30 juin 1997, il exerce les fonctions de commissaire adjoint du Service de contrôle régional à la Maison de jeu de Saint-Vincent, où il suit et élabore des systèmes de contrôle sur la gestion de la Maison de jeu.

**Dirigeant régional** appartenant à la catégorie unique de direction :

– du 1<sup>er</sup> juillet 1997 au 31 juillet 1998, il exerce les fonctions de chef du Service des rapports avec l'État, les Régions et des relations extérieures de la Présidence du Gouvernement régional, au sein duquel il suit les rapports institutionnels avec la Conférence des Présidents des Régions et des Provinces autonomes, avec la Conférence État-Régions, avec la Conférence unifiée et avec le Centre interrégional d'études et de documentation (CINSEDO) ;

- du 1<sup>er</sup> août 1998 au 31 août 2000, il exerce les fonctions de chef du Service législatif de la Présidence du Gouvernement régional, au sein duquel il s’emploie à l’examen préventif des projets de loi soumis au Gouvernement régional, ainsi qu’à l’élaboration des avis légaux et il dirige le Bulletin officiel de la Région autonome Vallée d’Aoste ;
- à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2000, il exerce les fonctions de responsable de la Direction des affaires légales de la Présidence du Gouvernement régional, où il s’occupe notamment de droit du travail, de droit constitutionnel, de droit régional et de questions portant sur le droit d’accès et la protection des données personnelles, en élaborant des avis et en gérant le contentieux ;
- à partir du 11 août 2003, il exerce les fonctions de responsable de la Direction du contentieux public et du travail de la Présidence de la Région, où il se consacre au droit du travail, au droit administratif, au droit tributaire et aux questions portant sur le droit d’accès et la protection des données personnelles, en élaborant des avis et en gérant le contentieux ;
- à partir du 1<sup>er</sup> août 2005, il exerce les fonctions de responsable de la Direction des procédures administratives de la Présidence de la Région, où il s’occupe notamment du contrôle préventif des propositions de délibération du Gouvernement régional et des actes des dirigeants ;
- à partir du 5 décembre 2005, il exerce les fonctions de coordinateur du Département du personnel et de l’organisation et gère également les rapports avec les organisations syndicales, élabore les contrats collectifs et vérifie l’application homogène des contrats au sein des structures régionales ;
- du 1<sup>er</sup> septembre 2008 au 31 juillet 2010, il est mis à la disposition de l’Agence Unité sanitaire locale de la Vallée d’Aoste au sein de laquelle il exerce les fonctions de directeur de la Structure complexe Personnel et s’occupe de la gestion du statut juridique et du traitement du personnel, ainsi que des rapports avec les syndicats.

**Dirigeant de l’Agence Unité sanitaire locale de la Région Vallée d’Aoste :**

- du 1<sup>er</sup> août 2010 au 31 octobre 2010, il exerce les fonctions de directeur de la Structure complexe Personnel de l’Agence Unité sanitaire locale de la Vallée d’Aoste, au sein de laquelle il s’occupe de la gestion du statut juridique et du traitement du personnel, ainsi que des rapports avec les syndicats ;
- du 1<sup>er</sup> novembre 2010 au 18 janvier 2012, il exerce les fonctions de directeur de la Structure complexe Affaires administratives, au sein de laquelle il s’occupe de la réglementation du rapport de travail, eu égard notamment au recrutement des employés et du personnel exerçant une activité libérale, à la gestion du rapport de travail provisoire, à la gestion de l’organigramme, à la protection légale des personnels et des dirigeants.

**Juge tributaire** de 1987 à 2011, d'abord dans le cadre de la Commission tribunaire du premier degré d'Aoste, ensuite au sein de la Commission tribunaire provinciale d'Aoste et, enfin, au sein de la Commission tribunaire régionale d'Aoste.

**Expert tributaire** inscrit aux registres de l'Assessorat régional de l'industrie (depuis 1990).

Il a aussi exercé des fonctions spécifiques dans l'Administration régionale, dont :

- membre du groupe d'études pour l'application de la loi régionale n° 59/1991 (1991/1992) ;
- membre du groupe d'études pour l'application de la loi n° 626/1994 (1996) ;
- secrétaire général de l'organisme de collaboration transfrontalière *Conseil Valais – Vallée d'Aoste du Grand-Saint-Bernard* (1997/1998) ;
- directeur, responsable du Bulletin officiel de la Région (du mois d'octobre 1998 au mois de décembre 2000) ;
- formateur du personnel régional en matière de droit public, eu égard notamment aux questions concernant l'accès et la protection des données personnelles au sens de la loi n° 675/1996 et du décret législatif n° 196/2003 (de 1999 à 2005).

Dans le cadre du droit du travail, en sus des fonctions susmentionnées dans le cadre de son activité de directeur des Affaires légales, de directeur du Contentieux public et du travail et de coordinateur du Département du personnel et de l'organisation, il a été :

- représentant de l'employeur au sein de conseils de conciliation, aux termes du décret législatif n° 165/2001, de 2000 à 2005 ;
- formateur du personnel régional en matière de contrat collectif, de 2005 au mois d'août 2008 ;
- membre du groupe de travail pour l'application du TFR au personnel relevant du statut unique régional, de 2003 à 2005 ;
- auteur d'essais portant sur la conciliation, parus dans *Il Sole 24 Ore Nord Ovest* (2000-2001), et sur les directeurs d'établissements scolaires, paru sur le site *Giuslavoristi.it* (2005) ;
- représentant de l'employeur au sein de l'assemblée du *Fonds de cessation de service* du personnel régional, de 2001 à 2008, et conseiller d'administration de 2003 à 2007.

Il a également exercé des fonctions spéciales au sein de l'Agence Unité sanitaire locale de la Vallée d'Aoste, dont :

- représentant de l'employeur au sein de conseils de conciliation, aux termes du décret législatif n° 165/2001 ;
- membre du Comité pour l'égalité des chances ;
- membre du Comité unique de garantie ;
- membre des Commissions syndicales paritaires.

Connaissances linguistiques :

- bonne connaissance du français ;
- connaissance discrète de l'anglais.

**Médiateur de la Région autonome Vallée d'Aoste avec, également, fonctions de garant des droits des personnes soumises aux mesures restrictives de la liberté personnelle :**

- élu le 20 décembre 2011 par le Conseil régional, il prend ses fonctions le 1<sup>er</sup> février 2012 ;
- réélu le 11 janvier 2017 par le Conseil régional, il prend ses fonctions le 3 février 2017.

**Groupe de coordination national des médiateurs des Régions et des Provinces autonomes de Trente et de Bozen :**

- membre de droit du *Groupe de coordination national* depuis sa prise de fonctions en tant que médiateur, le 1<sup>er</sup> février 2012 ;
- élu le 14 février 2017 vice-président du *Groupe de coordination national*, pour un mandat de deux ans.

**Groupe de coordination national des garants des droits des personnes soumises aux mesures restrictives de la liberté personnelle :**

- membre de droit du *Groupe de coordination national* depuis sa prise de fonctions, en tant que garant des droits des personnes soumises aux mesures restrictives de la liberté personnelle, le 1<sup>er</sup> février 2012.